



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 28 juin 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et M. BEKHTAOUI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Rémi DELATTE, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Yves BERTELOOT, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Claude PINON, Mme Françoise MANSAT, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. Louis LAURENT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Jean PERRIN, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Catherine HERVIEU, M. François BRIOT, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Jean-François DODET, M. Philippe BELLEVILLE., M. Norbert CHEVIGNY, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT, Mme Françoise TENENBAUM, M. Jean-Marc NUDANT, M. Christian PARIS, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Yves BERTELOOT, M. Gérard DUPIRE pouvoir à M. Alain MARCHAND, Mlle Badiaâ MASLOUHI pouvoir à M. Mohammed IZIMER, M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Philippe CARBONNEL pouvoir à Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS, Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Janine BESSIS, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Bernard OBRIOT pouvoir à M. Jacques PILLIEN, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Patrimoine - Nettoyage des locaux de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise - lancement d'un appel d'offres.

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise fait appel depuis plusieurs années à des prestataires privés pour assurer le nettoyage des locaux appartenant au Grand Dijon

Les marchés de nettoyage en cours arrivent à échéance au 31 décembre 2007. Il convient donc de prévoir de nouveaux marchés pour effectuer ces prestations sur les sites suivants :

- Hôtel de la communauté d'agglomération dijonnaise, 40 avenue du drapeau à Dijon,
- Usine d'incinération des ordures ménagères, rue Alexander Fleming, à Dijon,
- Cimetière intercommunal, RD 126, 0 Dijon,
- Complexe sportif du Grand Dijon, rue François Mitterrand, à Saint Apollinaire,
- Stade d'athlétisme Colette Besson, avenue du XXIe siècle, campus universitaire de Dijon.

La prestation demandée comprend :

- Pour l'hôtel du Grand Dijon : l'entretien des bureaux, de la salle du Conseil, des locaux annexes et de la vitrerie.
- Pour l'usine d'incinération : l'entretien des sanitaires, des pièces de vie des agents, des bureaux et salles de réunion, ainsi que la vitrerie du bâtiment administratif.
- Pour le cimetière intercommunal : l'entretien des vitres extérieures.
- Pour le complexe sportif : en rez-de-chaussée, hall d'entrée, bureaux, salles de sport, sanitaires, douches, les vestiaires et sanitaires du foot donnant sur l'extérieur; au 1er étage, les terrains de sport, les gradins, les deux escaliers, ainsi que les vitres et le terrain des tennis couverts
- Pour le stade d'athlétisme, les bureaux, vestiaires, sanitaires et douches, ainsi que les vitres.

Afin d'adapter les fréquences d'entretien en fonction de l'évolution des besoins, l'exécution des différentes prestations sera conditionnée à la délivrance de bons de commande.

Aussi il est proposé de lancer une consultation générale pour le nettoyage des locaux de l'ensemble de ces sites.

Le marché à intervenir sera décomposé en 4 lots :

- **lot 1** : nettoyage des locaux du Grand Dijon et du cimetière intercommunal,
- **lot 2** : nettoyage des locaux de l'usine d'incinération
- **lot 3** : nettoyage des locaux du centre sportif du Grand Dijon
- **lot 4** : nettoyage des locaux du stade d'athlétisme Colette Besson.

Les prestations seront dévolues sous la forme de marché à bons de commande.

- **lot 1** : Le montant annuel minimum est fixé à 80 000 €ttc, et le montant maximum à 150 000 €ttc.
- **lot 2** : Le montant annuel minimum est fixé à 9 000 €ttc, et le montant maximum à 15 000 €ttc.
- **lot 3** : Le montant annuel minimum est fixé à 40 000 €ttc, et le montant maximum à 80 000 €ttc.
- **lot 4** : Le montant annuel minimum est fixé à 14 000 €ttc, et le montant maximum à 30 000 €ttc.

Le marché sera conclu pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010.

Vu l'avis de la commission,

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- **d'approuver** cette consultation ainsi que le dossier de consultation des entreprises ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert pour la dévolution de ce marché ;
- **d'autoriser**, dans le cas où la commission d'appel d'offres viendrait à déclarer un ou plusieurs lots comme infructueux, Monsieur le Président à lancer un nouvel appel d'offres ou un marché négocié, suivant l'avis de la dite commission ;
- **d'autoriser** Monsieur le président à signer le marché correspondant, ainsi que les éventuels avenants dans la limite de 5 % du montant des marchés.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Pour extrait conforme,
Déposé le :

- 3 JUL. 2007



Publié le - 2 JUL. 2007
Déposé en Préfecture le